



# BULLETIN MUNICIPAL

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 septembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 septembre sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.  
Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

### I - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 5 consoles en acier galvanisé
- 5 déposes d'un luminaire seul
- 5 reposes d'un luminaire
- 5 lanternes de type « Stylé »

Le coût total des travaux s'élève à **3 726,25 € HT**

Sur le coût total des travaux, la contribution de la Commune est de **1 967,50 euros**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la rénovation d'éclairage par l'USEDA.

### II - USED A : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 02 Avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que l'USED A auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de la redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 Décembre de l'année précédente.

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01 Janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

- que la redevance due au titre de 2010 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 01 Janvier de cette année, soit une évolution de 6,18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :  
ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### **III - INTERVENTION SCP FRISSON : DOSSIER ARF**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Saint-Quentin en date du 02 Février 2010 dans l'affaire Association Vie et Paysage – Association France Nature Environnement contre ARF.

Le Tribunal Correctionnel aura à se prononcer le 15 Septembre 2010 sur la requête en omission de statuer sur intérêts civils déposée par l'avocat mandaté par la Commune.

En vue de cette audience, après en avoir délibéré par **quatorze voix POUR**,  
Le Conseil Municipal confirme sa délibération du 27 Août 2009, il autorise le Maire à intervenir dans la procédure engagée contre ARF et mandate la SCP FRISON et Associés pour représenter la Commune.

### **IV - ACQUISITION TERRAIN RUE SAUSSIÉ MARCHANDISE**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle A 580 appartenant à Monsieur Yves CHARREIRE.

Cette parcelle de **18 a 78 ca** fait l'objet d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme afin de favoriser l'implantation de maisons adaptées aux personnes âgées.  
Ce bien mis en vente au prix de 80 000 € a été estimé à 50 000 € par les services des domaines.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat du terrain et explique le mécanisme du droit de préemption et de l'expropriation pour projet d'utilité public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse le prix de 80 000 €, accepte l'estimation des domaines et autorise le Maire à faire valoir son droit de préemption à hauteur de 50 000 euros.

## V - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOÿ DE L' AISNE

Le Conseil Municipal prend connaissance des conventions de mise à disposition de différents services de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise au profit de la Commune :

- Service de maçonnerie « implantation d'une main courante à l'étang »
- Service peinture « réfection peinture extérieur derrière la Mairie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conventions proposées et autorise le Maire à signer les documents.

## VI - ACQUISITION MATERIEL POUR LE SITE « PICARDIE EN LIGNE »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réouverture du site Picardie en Ligne et propose de renouveler partiellement le matériel informatique sur la base des devis suivants :

CAMIF	2 340,84 € TTC	devis incomplet manque 2écrans à 115,43 HT
ABC Informatique	2 749,44 € TTC	
PC Planet	3 055,00 € TTC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ABC Informatique par **treize voix POUR et une ABSTENTION**.

Deux postes existants vont être remis en service.

A la demande du Conseil Municipal, le site qui a perdu le label « Picardie en Ligne » devient « l'Espace Multimédia ».

Monsieur Stéphane GODEFROY a été recruté dans le cadre des contrats aidés comme animateur.

La Commune est intéressée par la mise en place d'un Guichet Virtuel.

## VII - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits complémentaires suivants :

### **INVESTISSEMENT**

Article 2183	Opération 2010-07 Espace multimédia	+ 3 000 €
Article 020	Dépenses imprévues	- 3 000 €

## FONCTIONNEMENT

Article 65748	C.P.I.E MERLIEUX	+ 1 680 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 1 680 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par une diminution des crédits en dépenses imprévues indiqués ci-dessus.

## **VIII - ADHESION AU SIDEN-SIAN**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de : MONTAY (59) et REGNY (02)

Décision prise à l'unanimité

## **IX - ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

La SMACL a fait parvenir en Mairie un chèque de 979,74 € au titre d'indemnisation pour arrêt de travail d'un agent communal période du 14/05/2010 au 27/06/2010 et GROUPAMA un chèque de 2 126,04 € pour indemnisation d'un bris de vitrail à l'église (sinistre du 9/03/2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la SMACL et l'indemnisation de GROUPAMA et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer les chèques en Trésorerie.

## **X - RAPPORT D'ACTIVITES 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

Le rapport présenté à l'assemblée n'appelle aucune observation particulière.

## **XI - RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOÏ DE L' AISNE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune de Moÿ de l'Aisne (SIAN - SIDEN).

Le rapport présenté à l'assemblée n'appelle aucune observation particulière.

## **XII - TRAVAUX**

Monsieur SCHLECHT, adjoint aux travaux, fait le point aux membres du Conseil de tous les travaux réalisés ou lancés au cours du troisième trimestre :

- peinture de la salle informatique de l'école
- peinture d'un couloir
- ponçage et vitrification du parquet de la salle des associations
- pose de barrières d'un côté de l'étang
- enrobés rue Berthelot
- remplacement de deux lampadaires place de la Mairie et aux abords de l'école
- toiture du chalet du tennis
- nettoyage rue Gambetta suite aux coulées de boue.

Le Conseil prend note.

## **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

### **Fête champêtre**

L'Association « La Grande Parade » organise une fête champêtre à Moy de l'Aisne dimanche 19 Septembre 2010, brocante, marché artisanal et gourmand, repas, diverses animations et baptêmes en hélicoptère.

Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette manifestation.

### **Occupation d'un terrain au cimetière par la famille LANNEZ**

Compte tenu des circonstances et de l'urgence dans laquelle Madame LANNEZ a obtenu l'autorisation de réaliser une cave-urne dans le cimetière communal, aucune concession n'a été attribuée à la famille.

Un projet de réalisation de colombarium et de cave-urne est en cours, des devis sont demandés et le Conseil Municipal aura à délibérer sur le prix des concessions.

Afin de régulariser la situation de Madame LANNEZ, le Maire propose de lui accorder un droit d'occupation du terrain pour 99 ans à titre gratuit.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Panneaux indicateur de vitesse**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place à titre gracieux par la CCVO de deux panneaux indicateurs de vitesse du 13 au 27 Septembre 2010, rue Saussier Marchandise et rue Gambetta.

La C.C.V.O. propose un achat groupé d'appareils au prix de 1 797 € HT l'unité.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

### **Protection contre la foudre**

La Société BCM propose le contrôle de l'installation de protection foudre de l'église au prix de 160 € HT.

La vérification des équipements paratonnerres étant obligatoire le Conseil Municipal donne son accord.

### **Signalisation routière**

La Commune a obtenu la subvention demandée au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le devis ayant servi au dossier sera actualisé, les conseillers municipaux sont invités à faire connaître en Mairie l'absence ou la vétusté des panneaux dont ils ont connaissance.

### **Plan Local d'Urbanisme Vendeuil**

Le projet d'arrêt PLU de Vendeuil a été transmis au secrétariat où il peut être consulté par les conseillers municipaux.

### **Projet ARTV à Alaincourt**

Le Maire et Monsieur Frédéric MARTIN, Conseiller Général ont rencontré Monsieur DELAHAYE représentant la Société ARTV et Aisne Granulats pour obtenir un maximum d'informations sur l'activité des sites prévus à ALAINCOURT.

Le transport de matériaux généré par l'exploitation des sites se ferait par voie d'eau et en direction d'Itancourt.

### **Projet de la rue Saussier Marchandise**

Deux réunions se sont déjà tenues avec le Bureau d'Etude. Une troisième réunion est envisagée courant septembre avec les représentants de l'USEDA, de NOREADE, de la Voirie Départementale et des transports en commun.

### **Commission des Espaces Verts**

Madame FERRIERE fait état des projets de plantations.

## **INFORMATIONS**



### **VOISINAGE**

La répétition d'aboiements d'un animal domestique peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens sont invités à prendre les mesures qui s'imposent.

Il en est de même pour la divagation des chiens.

Pour le bien être de tous, il est rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Nous comptons sur votre savoir vivre et nous vous rappelons que tout contrevenant est passible d'une amende.



### **TAILLE DES ARBRES**

Les propriétaires ou les locataires sont invités à tailler les arbres et végétaux dépassant sur le domaine public afin de laisser le libre accès des piétons sur le trottoir.